

## PROCES VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 18 MAI 2010 SALLE DU FOUR, ROMANEL-SUR-MORGES, 20 H 00

Présidence : Mme Aleksandra Capraro, Présidente

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 28 membres (liste de présence jointe)

Sont présents : Du Comité de direction :

MM. Daniel Meienberger, Président  
Michel Grivel, Vice-président

Mmes Isabelle Bonvin  
Ursula Goy  
Marlise Holzer

M. Eric Züger

Mme Edith Corbaz, Cheffe de l'Office de l'administration scolaire

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009
2. Assermentation des nouveaux membres
3. Communications du Comité de direction
4. Comptes 2009 :
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Adoption des comptes 2009
5. Questions, vœux et divers

Mme Aleksandra Capraro ouvre la séance à 20 h 10

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009

M. P. M. Burnand, de Morges, précise qu'il était absent à la dernière séance et a un souhait et deux questions :

- Il souhaite que la liste des présences soit jointe aux procès-verbaux ;
- Point 5 : « *Election du président* ». Il demande si la question du tournus a été posée. Mme A. Capraro répond que M. Ph. Jobin, d'Echichens, vice-président, a proposé qu'elle soit réélue, ce que l'assemblée a accepté. M. P. M. Burnand souhaite que le principe du tournus soit mis à l'ordre du jour et que le président change chaque année ; M. D. Meienberger rappelle, en fin de séance, l'art. 8 des statuts qui dit que : « *(Le Conseil intercommunal) nomme en son sein, chaque année, son président, son vice-président, deux scrutateurs et leurs deux suppléants. Le président et le vice-président sont rééligibles* », ce que ne conteste par M. P. M. Burnand.

- Point 7 : « *Les Drs Regamey et Louis n'envoient pas de facture.* ». Il demande pourquoi. Mme E. Corbaz répond que, des trois médecins scolaires, seul le Dr Mayor est actif. Les deux autres font des passages dans les classes, mais ont décidé de leur propre chef de ne pas envoyer de factures, car ils estiment probablement ne pas fournir assez de prestations pour pouvoir les facturer. Ils vont envoyer leur démission dans le courant du mois de juin prochain.

Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté, avec 1 abstention.

## 2. Assermentation des nouveaux membres

Pas d'assermentation.

## 3. Communications du Comité de direction

M. D. Meienberger prend la parole :

- Il rappelle la réorganisation des établissements qui fonctionneront, dès la rentrée scolaire prochaine déjà, sous régime HarmoS. Ce seront les premiers établissements du canton à fonctionner ainsi ;
- Il donne les nouveaux noms des établissements :
  - L'Etablissement primaire et secondaire de Morges-Hautepierre devient l'Etablissement primaire de Morges-Ouest ;
  - L'Etablissement primaire de Morges Prélude devient l'Etablissement primaire de Morges-Est ;
  - L'Etablissement secondaire de Morges Beausobre garde son nom.
- Mme Anne Fournand, de Coppet, a été nommée directrice de l'Etablissement primaire de Morges-Est, en remplacement de M. Favez qui prend sa retraite à la fin de cette année scolaire ; elle a participé à l'enclassement de l'année scolaire 2010-2011. M. D. Meienberger rappelle que l'enclassement est de la compétence des directions des établissements, les communes mettant les locaux scolaires à disposition. Il espère que la mise en place du ou des Conseils d'établissement facilitera la communication entre les différentes instances ;
- Le rapport de gestion 2009 de l'ASIME est à disposition des membres ;
- La nouvelle dentiste scolaire, Mme Dr Jocelyne Pouet Piccerelle, actuellement dentiste scolaire à Fribourg, entrera en fonction début juin. Elle succède à M. Luc El Youssef, qui a fait valoir son droit à la retraite après 28 années d'activité au Service dentaire de Morges.

## 4. Comptes 2009 :

- **Rapport de la Commission de gestion**
- **Adoption des comptes 2009**

Mme Perdrix, de Tolochenaz, lit le rapport de la Commission de gestion qui recommande l'acceptation des comptes tels que présentés.

La discussion est ouverte :

M. P. M. Burnand, de Morges, proteste contre le fait que la Ville de Morges paie la moitié des transports des élèves secondaires, alors qu'aucun élève secondaire morgien n'est transporté.

La parole n'est plus demandée.

A main levée, à l'unanimité,

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- après avoir pris connaissance des comptes 2009 et des comptes de bilan 2009,

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,

**décide :**

- d'adopter les comptes de l'exercice 2009 tels que présentés par le Comité de direction.

## 5. Questions, vœux et divers

- Mme V. Merino de Tiedra, de Morges, désire que l'on se penche sur la procédure en place pour la nomination des commissions. Elle ne trouve pas normal que des commissions soient nommées sans que les membres du Conseil intercommunal en soient avertis. M. Züger répond que la commission de gestion est élue par le Conseil intercommunal. Elle rapporte sur les comptes et la gestion. Elle a été convoquée et des membres du Comité de direction ont pu répondre à toutes leurs questions. Seul le rapport de la fiduciaire n'a pas pu être donné. Il sera remis le vendredi 21 mai. Toutes les autres commissions sont nommées par le bureau en tenant compte des répartitions géographiques. Mme L. Paccaud, de Morges, demande sur quels critères sont choisis les commissaires. M. Züger répond qu'il y a une très grande différence entre le mode de fonctionnement d'un Conseil communal d'une grande ville, dont les commissaires sont proposés par les partis politiques, et le Conseil intercommunal de l'ASIME, qui fonctionne sans partis. Mme A. Capraro confirme que les commissaires sont nommés selon une répartition géographique équitable. Elle rappelle que M. P. M. Burnand, lors de la séance du 27 novembre 2008, a demandé qu'une commission ad hoc soit nommée pour étudier le budget.

M. Züger souhaite ajouter que notre organisation fonctionne selon la Loi sur les communes et seule une commission de gestion est exigée pour étudier les comptes. Il rappelle l'exposé de M. Equey, du SeCri, à ce sujet : [www.adnv.ch/fr/adnv/documents/ExposeEqueySECRI.pdf](http://www.adnv.ch/fr/adnv/documents/ExposeEqueySECRI.pdf)

M. P. M. Burnand, de Morges, demande si ce n'est pas à l'assemblée de fixer le principe de la nomination de deux commissions distinctes ou non pour l'étude du budget et des comptes. M. Züger répond qu'un postulat peut être déposé à ce sujet par un membre du Conseil.

- M. D. Meienberger rappelle la composition de la délégation qui se joindra au groupe de travail pour étudier la mise en place du ou des Conseils d'établissement : Mmes M.-P. Dubey, de Vufflens-le-Château et A.-C. Aubert, de Morges.

Mme M.-P. Dubey demande si des suppléants seront nommés. M. D. Meienberger répond que, comme il s'agit d'un groupe de travail, ce n'est pas nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

Mme A. Capraro remercie le Comité de direction pour tout le travail fourni et lève à la séance à 20 h 45.

pour le Conseil intercommunal

la présidente

la secrétaire

*A. Capraro*

*A. Porret*

A. Capraro

A. Porret

Morges, le 31 mai 2010

Visitez le nouveau site de l'ASIME qui se trouve sous « Morges Région » :

**<http://www.morges.ch/view.asp?DomId=762>**

